

CHORUS PRO : Logiciel de facturation des marchés publics

1 jour - 7 heures



Mise à jour : 03/04/20

OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES

S'approprier le système de facturation électronique obligatoire Chorus Pro.
Découvrir les points importants à maîtriser.
Disposer d'un certificat de signature électronique.

- **Connaître le calendrier légal et appliquer le cadre juridique obligatoire de la dématérialisation des factures.**

PROGRAMME

Factures électroniques : les points importants

- La législation en vigueur et les obligations légales
- Les enjeux de la facture électronique
- Les échéances
- Les entités concernées (Public / Privé)
- Les types de factures pris en charge
- Les différents modes d'échanges possibles

La solution CHORUS

- Présentation de la solution Chorus Pro
- Présentation de la couverture fonctionnelle du portail
- Créer un compte
- Gestion des utilisateurs
- Modification d'un compte
- La transmission des factures y compris celles de travaux avec ou sans maîtrise d'œuvre
- Gestion et suivi des factures
- Assistance aux utilisateurs

MATERIEL ET MODALITES PEDAGOGIQUES

- Mise à disposition d'une salle de formation équipée de vidéoprojecteur, de tableau blanc et /ou paperboard.
- Modalités pédagogiques : apport de connaissance et mises en situation et/ou-remise de support.

FORMATEUR

Cette formation est animée par un spécialiste certifié.



MODALITES D'EVALUATION

- Évaluations des acquis en cours en fin de formation : Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation...
- Évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire, complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

ACCESSIBILITE

- Locaux accessibles (ascenseurs et locaux aux normes d'accueil),
- Le référent Handicap est à votre disposition pour toutes questions et adaptations : Tél : 04 50 23 92 26 - Mail : cad@cma-74.fr

LES +

- Exercices pratiques en liens directs avec votre activité
- Échanges d'expériences avec les autres participants

PUBLIC

- Artisans et leurs collaborateurs
- Tout public

PRÉREQUIS

- Être à l'aise avec l'usage de l'ordinateur.
- Se munir de votre ordinateur portable avec navigateur web à jour et JAVA (**Prêt d'un PC sur demande uniquement**)
- Être en mesure de consulter sa messagerie à distance pour valider la création du compte CHORUS ou d'être muni de son login et mot de passe.

LIEU

CMA 74 - ANNECY

DATES / HORAIRES

- Vendredi 20 novembre 2020
- ➔ **De 9h00 à 12h30 & 13h30 à 17h00**

COÛT

25 € de droits d'inscription pour les artisans, les conjoints collaborateurs immatriculés au RM ou conjoints associés non-salariés.

215 € pour les autres participants (prise en charge possible auprès des organismes collecteurs au moins 1 mois avant le début de la formation).

DELAI D'ACCES

Ouverture de la session sur la base de 6 inscrits minimum.

CONTACT

Plate-forme Formation
28 av de France – BP 2015
74011 ANNECY Cedex
04 50 23 14 71
formation@cma-74.fr

N° SIRET : 187 420 013 00026
N° déclaration O.F. : 82 74 P1480 74
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



1 ■ OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie - CMA 74 et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA 74.

La CMA 74 se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

2 ■ RÉSERVATION DE FORMATIONS

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou fax, dans l'attente de la réception du bulletin d'inscription, du règlement et du chèque de caution.

3 ■ CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription, du règlement (chèque, CB) et du chèque de caution.

4 ■ CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Il peut être prévu un entretien individuel de positionnement pour les formations diplômantes ou certifiantes.

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

5 ■ ANNULATION DE L'INSCRIPTION

5 – 1 - La CMA 74 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Le chèque de caution suivra le sort du règlement.

5 – 2 – En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA 74 devra en être informée au moins 5 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera le chèque de caution et le règlement.

6 ■ COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Le coût journalier ou coût module sont indiqués sur la fiche programme. La CMA 74 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire. Des prises en charge sont susceptibles de réduire le coût réel suivant le statut du stagiaire.

Le coût du stage représente les frais d'inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût(*).

7 ■ CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7 – 1 – Rétractation ou désistement

- Si le désistement du stagiaire intervient au moins 5 jours calendaires avant le début de la formation, le remboursement du coût sera intégral et le chèque de caution sera restitué.

- Si le désistement intervient entre 5 jours calendaires et le jour même de la formation :

* sans contact de la part du stagiaire : Le coût de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel.

Il en sera de même pour le chèque de caution. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins au stagiaire de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 1 an à compter de la date de sa première inscription.

* pour cas de force majeure dûment justifiée et sans demande de report de la part du stagiaire: Le remboursement s'effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.

* pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire : Le chèque de caution et le règlement seront conservés dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois.

7 – 2 – Abandon en cours de formation

Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d'abandon en cours de formation. Le chèque de caution sera encaissé dès l'abandon du stagiaire. En cas d'abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA 74 en fonction des disponibilités et des effectifs prévus. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois.

8 ■ PENALITES ET FRAIS DE RETARD

Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture pourra entraîner une pénalité d'un montant correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sur l'intégralité de la somme restant due.

Outre cette pénalité, hormis pour le stagiaire inscrit à titre de particulier ou de demandeur d'emploi, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit au titre des frais de recouvrement, et ce même en cas de règlement partiel.

Si les frais exposés sont supérieurs à 40€, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

9 ■ MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire.

La CMA 74 se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation dans son intégralité, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l'article 7-2 des présentes.

Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA 74 ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la superficie d'accueil. La CMA 74 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation.

10 ■ CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de Grenoble.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat 74

(* Sauf cas mentionnés au préalable